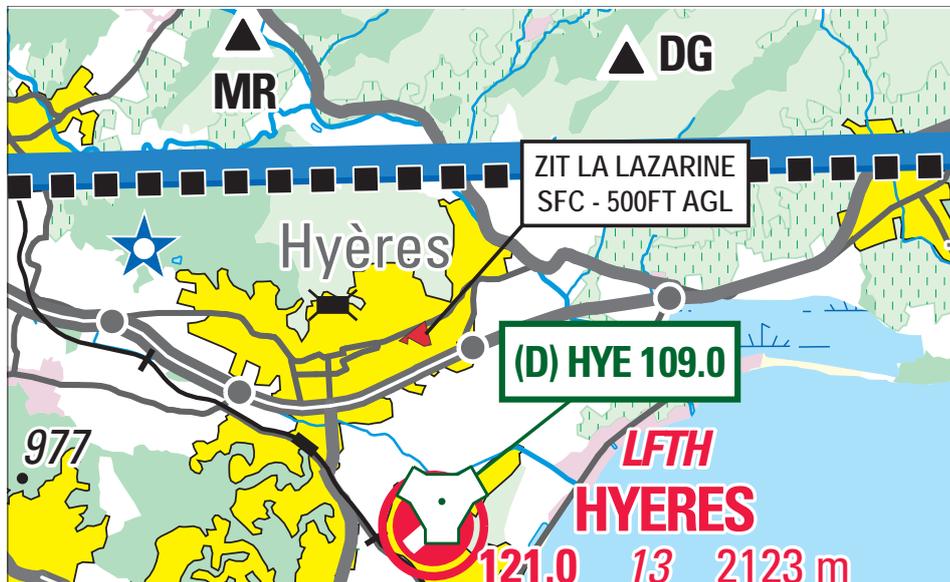


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) La Lazarine au-dessus de Hyères

En vigueur : Du 08 août au 06 novembre 2019

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Hyères le Palyvestre LFTH



Extrait carte SIA « Nice Côte d'Azur » au 1 / 250 000 édition 1 - 2019

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations défense spécifiques.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24
GESTIONNAIRE
NIL
CONDITIONS DE PÉNÉTRATION
CAG/CAM : pénétration interdite, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception :
- des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone;
- les aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'Etat télépilotes.

STATUT
Zone interdite temporaire qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère.

SERVICES RENDUS
Les services sont rendus conformément au statut des espaces avec lesquels la ZIT interfère.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES
ZIT LA LAZARINE
Limites latérales :
43°07'24.40" N,006°08'45.60" E
43°07'13.30" N,006°08'48.90" E
43°07'12.70" N,006°08'44.40" E
43°07'17.10" N,006°08'34.30" E
43°07'14.00" N,006°08'33.90" E
43°07'15.70" N,006°08'28.70" E
43°07'24.40" N,006°08'45.60" E
Limites verticales :
SFC / 500FT AGL